

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Plan d'action actualisé 2018-2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN (PDF) : 978-2-550-89048-5

Mot du ministre



Le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité, dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant de pouvoirs accrus.

Les secteurs forestiers et fauniques occupent une place centrale dans la vie des régions du Québec, aux quatre coins du territoire. L'importance du secteur forestier pour le développement économique des municipalités et des régions du Québec n'est plus à démontrer. En ce sens, la vision forestière que j'ai dévoilée le 30 septembre 2019, consistant à maximiser le plein potentiel du secteur forestier afin de contribuer à la création de richesse dans l'ensemble des régions du Québec, conserve toute sa pertinence et sa force. Elle s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire.

Il en va de même pour la future politique sur la faune qui permettra au Québec de se doter d'une vision d'avenir, directement liée aux attentes de la population, des acteurs de la société et des communautés autochtones.

Les mesures proposées par le Ministère dans le présent plan d'action contribueront donc à l'essor économique du Québec et des régions, au bénéfice des populations qui les habitent. Et l'expertise des différentes équipes du Ministère permet d'orienter les actions afin de les adapter au mieux aux besoins du contexte. Comme chacun le sait, ce contexte a beaucoup évolué récemment; je remercie d'ailleurs à l'avance le personnel pour son travail rigoureux et compétent qui permettra de poursuivre les actions et de relever les défis de l'heure sur le terrain, dans l'intérêt des populations locales.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Pierre Dufour". The signature is fluid and cursive.

Pierre Dufour

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Mot du sous-ministre



La mise à jour du plan d'action de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire a été réalisée en collaboration avec plusieurs directions du Ministère, de manière à s'assurer que les mesures proposées répondent adéquatement aux priorités ciblées par les régions.

Grâce à sa structure décentralisée, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs possède une connaissance approfondie du territoire et des réalités régionales. En effet, le Ministère est présent dans 16 des 17 régions administratives du Québec, et plus de la moitié de son personnel travaille à l'extérieur des grands centres de Québec et de Montréal.

Fort de son expertise et de son approche basée sur la collaboration des communautés locales et autochtones, le Ministère travaille au quotidien à cibler des solutions innovantes en matière de forêt et de faune afin de répondre adéquatement aux préoccupations du milieu.

Les retombées positives engendrées par les activités forestières et fauniques dans les municipalités font de ces deux secteurs des piliers de la vitalité des régions. Rappelons que l'ensemble de l'industrie forestière constitue une force économique importante pour 152 municipalités québécoises, puisque ce secteur d'activité y regroupe 10 % et plus des emplois totaux d'une municipalité et que les activités de prélèvement de la faune sont pratiquées par près d'un million de Québécois, soit plus de 650 000 pêcheurs, plus de 300 000 chasseurs et environ 7 500 piégeurs. Ces activités contribuent au maintien d'environ 12 000 emplois à temps complet.

Nous poursuivrons donc notre travail en collaboration avec nos partenaires des communautés locales et autochtones afin de contribuer au développement économique du Québec et à la qualité de la vie dans les régions.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Mario Gosselin'.

Mario Gosselin

Sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Table des matières

Mot du ministre	III
Mot du sous-ministre.....	IV
Introduction.....	1
Présentation du Ministère	2
Chiffres clés	3
LES ORIENTATIONS.....	4
1. Le soutien au développement et à la diversification de l'économie des régions.....	4
2. La participation des communautés.....	4
3. La délégation de la gestion forestière.....	5
4. Les mesures de soutien à l'industrie québécoise des produits forestiers.....	5
5. L'accès au patrimoine faunique et naturel	5
6. La Stratégie nationale de production de bois.....	6
7. L'intégration du bois dans la construction.....	7
8. L'approvisionnement des usines de transformation du bois.....	8
9. Les forêts privées.....	8
10. La protection de la biodiversité et des milieux naturels.....	9
11. La main-d'œuvre.....	9
LES ACTIONS RÉGIONALES	11
Abitibi-Témiscamingue.....	11
Bas-Saint-Laurent.....	12
Capitale-Nationale	14
Centre-du-Québec	15
Chaudière-Appalaches	17
Côte-Nord.....	19
Estrie	20
Gaspésie	22
Îles-de-la-Madeleine	25
Lanaudière.....	26
Laurentides.....	28
Laval.....	31
Mauricie	32
Montérégie.....	36
Montréal.....	39
Nord-du-Québec	41
Outaouais	42
Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	44

Introduction

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT).

Le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant de pouvoirs accrus. Cette approche permet de renforcer le mode de fonctionnement des municipalités, de faciliter les relations avec les citoyens, de favoriser le développement local et régional, de promouvoir la transparence et la transmission de l'information et de préserver la confiance des citoyens envers les élus et les institutions municipales.

La Stratégie OVT a été conçue afin de permettre aux intervenants régionaux de déterminer les priorités qu'ils souhaitent mettre en avant au cours des prochaines années. Certaines de ces priorités interpellent le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Conséquemment, le présent plan d'action, actualisé en janvier 2021, expose les actions du MFFP en réponse aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT et retenues par les intervenants régionaux.

Le document se divise en trois sections : la première résume le mandat du MFFP, la seconde définit des orientations dont la portée s'applique à tout le territoire québécois, et la troisième énumère des actions précises que les équipes du Ministère en région déploient, ou souhaitent déployer, afin de répondre à ces mêmes priorités.

Présentation du Ministère

Le MFFP a pour mission d'assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de la vie des Québécois.

Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- d'assurer une gestion durable des forêts publiques;
- de réaliser la planification forestière des forêts publiques, avec la collaboration et la participation des partenaires et des citoyens;
- d'assurer l'accès à la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente des bois aux enchères;
- d'optimiser l'attribution des bois en provenance de la forêt publique;
- de favoriser la mise en valeur des forêts privées;
- de protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- de déterminer, de réviser et de modifier, par l'entremise du Forestier en chef, les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte, notamment, des objectifs régionaux et locaux propres à l'aménagement durable des forêts;
- de favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers et fauniques;
- d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- d'acquérir les connaissances requises pour soutenir la gestion durable des ressources dans chacun des domaines d'activité, y compris la recherche forestière, les changements climatiques et la recherche appliquée en matière de gestion faunique;
- de gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- de protéger la faune et ses habitats;
- d'assurer la création, le développement et la gestion durable d'un réseau de parcs nationaux.

Afin de mener à bien ses mandats, le MFFP s'est doté d'une structure décentralisée composée de 11 directions régionales pour chacun des domaines d'affaires que sont la forêt et la faune. Cette structure compose le Secteur des opérations régionales.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
2 623	Effectif du Ministère
6,0 G\$	Retombées économiques en 2019 découlant du secteur forestier.
Près de 60 000	Travailleurs dans le secteur forestier pour la récolte et la transformation du bois et du papier, y compris la deuxième et la troisième transformation de ces produits.
34,1 millions	Mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques.
Plus de 130 millions	Plants destinés, annuellement, au reboisement en forêt publique et privée.
1 225 588	Permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés en 2019.
738	Parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (580) et autres (24).
2,4 G\$	Retombées économiques en 2019 des activités de chasse, pêche et piégeage.

LES ORIENTATIONS

1. Le soutien au développement et à la diversification de l'économie des régions

Les secteurs forestier et faunique, ainsi que les parcs, représentent un atout majeur pour le développement économique du Québec et de ses régions. Avec un chiffre d'affaires de 17 milliards de dollars annuellement et le maintien d'environ 60 000 emplois, l'industrie des produits forestiers représente une filière essentielle à l'économie du Québec. Le secteur forestier est actif dans plus de 900 municipalités, soit environ 83 % des municipalités du Québec, et y génère des retombées économiques importantes.

Par ailleurs, le Secteur de la faune et des parcs du MFFP, avec l'aide de ses partenaires, vise l'accroissement de la création de la richesse collective générée par la faune et ses habitats, par l'augmentation du nombre de nouveaux adeptes dans le domaine de la chasse, de la pêche et du piégeage et par la diversification des produits et des activités liées à la mise en valeur du patrimoine naturel.

Ainsi, pour contribuer au développement régional et à celui des communautés autochtones, le MFFP entend :

soutenir le développement et la diversification de l'économie des régions dans le domaine des forêts, de la faune et des parcs.

2. La participation des communautés

Le territoire forestier public québécois est majoritairement divisé en unités d'aménagement. Pour chacune d'elle, une stratégie d'aménagement est élaborée. Cette planification est réalisée dans le cadre d'un processus de concertation régionale et locale qui assure la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées. Elle permet également d'assurer la prévisibilité nécessaire au bon déroulement des opérations forestières.

Par ses lois, ses règlements et ses programmes, le MFFP vise à :

Intégrer les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise, dont des nations autochtones dans la gestion et l'aménagement forestiers pour un horizon de planification triennal.

3. La délégation de la gestion forestière

La délégation de gestion permet à des municipalités locales, à des municipalités régionales de comté (MRC) et à des communautés autochtones de gérer et de mettre en valeur le territoire délégué selon leurs intérêts, leur vision de développement, dans le respect des lois et des règlements qui s'y appliquent. Dans le but de mettre en œuvre les orientations en cours relatives à la décentralisation, le MFFP souhaite :

poursuivre la délégation de la gestion forestière sur certaines portions du territoire public.

4. Les mesures de soutien à l'industrie québécoise des produits forestiers

Afin de maintenir la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers, celle-ci doit s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Ainsi, conformément aux objectifs gouvernementaux, le Ministère met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet de soutenir des projets innovants dans le secteur de la transformation du bois tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. Ces mesures permettront de faire de l'industrie québécoise des produits forestiers un chef de file mondial pour ses produits, valorisant la fibre de bois issue de forêts aménagées de façon durable tout en contribuant, par ses diverses filières, à la réduction des gaz à effet de serre (GES).

À cet égard, le MFFP entend :

mettre en œuvre les mesures de soutien à l'industrie québécoise des produits forestiers qui ont notamment pour objectif d'accompagner efficacement les entreprises dans leurs projets innovants.

5. L'accès au patrimoine faunique et naturel

Plusieurs intervenants régionaux insistent sur le patrimoine foncier souhaitent en faciliter l'accès tout en favorisant la cohabitation entre les différents utilisateurs.

Plusieurs types d'affectation du territoire encadrent et favorisent déjà l'accès et la mise en valeur du patrimoine faunique et naturel. Les zones d'exploitation contrôlée, les parcs

nationaux, les réserves fauniques et les pourvoiries, pour ne nommer que ceux-ci, en font partie.

Les forêts du domaine de l'État sont d'abord desservies par un vaste réseau de chemins en milieu forestier, généralement construits et entretenus par l'industrie forestière. Le MFFP contribue financièrement, par des mesures ou des programmes, à la construction, à l'amélioration et à la réfection de ce réseau routier qui profite à de multiples utilisateurs du territoire public, pour diverses activités ayant des retombées économiques importantes. Pour favoriser le développement économique des régions, le MFFP a pour objectif de :

favoriser l'accès et la mise en valeur du patrimoine faunique et naturel du Québec.

6. La Stratégie nationale de production de bois

La forêt couvre une large partie du territoire québécois et la mise en valeur des ressources forestières constitue une activité économique de premier plan dans un grand nombre de régions.

Pour certaines communautés, les activités d'aménagement forestier, notamment la récolte, se révèlent le principal, parfois même le seul moteur économique qui les rend fortement dépendantes des aléas des marchés.

Les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie relèvent l'importance d'encourager la mise en valeur des forêts de tenure privée qui recèlent un fort potentiel. La région du Bas-Saint-Laurent, quant à elle, se pose en chef de file innovant dans le domaine forestier et souhaite valoriser la filière des produits forestiers non ligneux. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui encourage la promotion du régime forestier québécois et des bienfaits environnementaux du bois et de l'aménagement forestier durable, souligne pour sa part l'importance du partenariat avec la communauté innue dans la gestion des forêts. De son côté, la région de la Capitale-Nationale accorde sa priorité à la valorisation de la biomasse forestière qui recoupe le secteur de l'énergie.

Toutes ces priorités sont directement liées à la volonté du MFFP de favoriser le maintien et le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié.

Un des objectifs du MFFP vise à aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective par la production de bois. Cet objectif se concrétisera notamment par la mise en œuvre de la Stratégie nationale de production de bois rendue publique en décembre 2020. La cible à cet égard est que chaque région ait sa propre stratégie de production de bois d'ici à décembre 2021. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de production de bois et des stratégies régionales permettra d'augmenter la productivité des forêts aménagées tout en améliorant les caractéristiques de la matière ligneuse pour favoriser à moyen et à long terme la récolte d'un plus grand volume de bois qui répond aux besoins de l'industrie forestière et des marchés. Cet objectif s'appuiera également sur la rentabilité des investissements sylvicoles en forêt tout en gérant le risque associé à ces investissements. À plus court terme, des choix peuvent être faits pour assurer la prévisibilité et la durabilité d'une offre de bois qui possède les

caractéristiques recherchées par l'industrie forestière afin d'assurer sa rentabilité (essence, qualité, dimension).

Pour y arriver, le MFFP vise à :

mettre en œuvre la Stratégie nationale de production de bois et élaborer les stratégies régionales qui en découlent.

7. L'intégration du bois dans la construction

L'utilisation du bois est en croissance dans la construction, et sa contribution à la lutte contre les changements climatiques est reconnue. Choisir le bois comme matériau de construction, c'est utiliser une ressource locale, durable et renouvelable, dont l'analyse du cycle de vie démontre une performance environnementale avantageuse.

Aujourd'hui, 34 % des constructions non résidentielles de quatre étages et moins ont une structure principale en bois. Le potentiel d'accroissement de l'utilisation du bois est très élevé dans les bâtiments non résidentiels de 5 étages et plus où l'utilisation du bois est actuellement marginale et dans les bâtiments multifamiliaux de moyenne et de grande hauteur où l'utilisation du bois représente seulement 5%.

Le gouvernement du Québec a annoncé le 16 décembre 2020 la Politique d'intégration du bois dans la construction qui vise à augmenter l'utilisation du bois dans la construction en vue de favoriser le développement durable de toutes les régions du Québec et de réduire l'empreinte carbone des bâtiments. La Politique repose sur cinq principes fondamentaux : contribuer à la lutte contre les changements climatiques, favoriser le développement économique du Québec, assurer la sécurité et le bien-être des occupants, miser sur le développement des connaissances et démontrer les bénéfices liés à une plus grande utilisation du bois.

À cet effet, le MFFP entend :

élaborer un plan de mise en œuvre de la Politique d'intégration du bois dans la construction comprenant des mesures concrètes qui seront mises en œuvre en collaboration avec certains ministères et organismes, établissements d'enseignement et centres d'expertise.

8. L'approvisionnement des usines de transformation du bois

Dans le but de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines québécoises de transformation du bois, le gouvernement du Québec leur garantit une sécurité d'approvisionnement en bois rond sous forme de garantie d'approvisionnement. Cette dernière protège les investissements des entreprises forestières et contribue à la stabilité des collectivités dont la vitalité est directement liée à la récolte et à la transformation de la matière ligneuse. Le MFFP favorise également le développement d'une offre suffisante de biomasse provenant des forêts publiques par la délivrance de permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois.

Dans le but d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le MFFP a mis en place un marché libre des bois, se concrétisant par la vente aux enchères de lots de bois provenant des forêts du domaine de l'État. L'ouverture du marché à plusieurs intervenants, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, à des entrepreneurs, à des coopératives ou à des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière.

La proportion des volumes garantis représente environ 75 % des volumes de bois disponibles. À cet effet, le MFFP continue à :

assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements en provenance des forêts publiques.

9. Les forêts privées

Les 134 000 propriétaires de forêts privées du Québec sont des intervenants importants dans le développement de l'industrie forestière des régions. En 2019, il s'est récolté 6,4 millions de mètres cubes en forêt privée sur le territoire québécois. Les forêts privées représentent 33 % de la possibilité forestière du Québec bien que moins de la moitié de ce volume soit récolté annuellement. Une plus forte mobilisation des bois provenant de la forêt privée permettrait notamment aux usines de transformation du bois du Québec de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel. En effet, les forêts privées sont parmi les plus productives au Québec. Elles disposent d'un réseau de chemins bien établis et se situent près des usines de transformation et de la main-d'œuvre.

Le MFFP vise donc à améliorer la contribution des forêts privées à l'approvisionnement des usines de transformation du bois. À cet effet, le MFFP entend :

consolider la démarche de mobilisation des bois en forêt privée.

10. La protection de la biodiversité et des milieux naturels

Les forêts du Québec sont adaptées aux perturbations naturelles qui surviennent dans leur environnement. Toutefois, l'aménagement forestier peut occasionner des changements dans la qualité des habitats forestiers ou aquatiques. Le MFFP reconnaît donc l'importance de prendre en compte les particularités des forêts qui sont aménagées de manière à conserver leurs caractéristiques naturelles (âge, structure, composition, etc.). Il accorde ainsi une place importante à l'aménagement écosystémique des forêts.

Le MFFP accorde une grande attention aux espèces les plus sensibles en favorisant le maintien d'habitats de qualité. Des actions sont entreprises, notamment pour protéger les espèces menacées ou vulnérables, les habitats fauniques désignés, l'habitat de la faune exploitée et la connectivité des habitats de la faune aquatique aux endroits appropriés du territoire québécois. Une protection est accordée aux endroits où les pressions anthropiques sont les plus fortes et aux endroits les plus fragiles.

Par ailleurs, les espèces exotiques envahissantes (EEE), tant végétales qu'animales, bouleversent l'équilibre des écosystèmes, altèrent les habitats et nuisent à la faune indigène ainsi que perturbent les activités humaines. Des mesures doivent être mises en place pour éviter l'introduction et la propagation de ces espèces.

Il est important pour le MFFP de maintenir la productivité des écosystèmes. Par la promotion des pratiques forestières responsables et des initiatives de restauration ainsi que leur soutien, il s'assure de protéger les sols forestiers, la qualité de l'eau et de l'air de même que les fonctions des milieux humides et hydriques.

Un des objectifs du MFFP est de contribuer au développement durable du réseau québécois des aires protégées. Celui-ci vise à préserver un échantillon représentatif de la diversité biologique constitué d'aires témoins n'ayant pas été soumises à l'intervention humaine. Ce type de conservation est au cœur de la mission des parcs nationaux.

Pour faire face aux défis de l'aménagement durable des forêts, le MFFP poursuit l'objectif de :

protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie.

11. La main-d'œuvre

Actuellement, l'industrie forestière doit affronter des défis importants en ce qui concerne la main-d'œuvre. Elle estime, tous secteurs confondus, que 15 000 emplois devront être pourvus d'ici à 2022-2023, soit un emploi sur quatre. L'industrie forestière doit également se démarquer étant donné la forte demande de main-d'œuvre spécialisée dans de nombreux secteurs d'activité.

L'industrie faunique anticipe également des défis de main-d'œuvre importants. Par ailleurs, la situation engendrée par la crise sanitaire a fait que les Québécois se tournent davantage vers leur territoire pour la pratique d'activités récréatives, y compris les

activités fauniques. Cette augmentation importante de la demande devrait être appuyée par des efforts gouvernementaux pour structurer et bonifier l'offre de services, ce qui engendrera des enjeux de main-d'œuvre proportionnels à l'augmentation de l'offre proposée.

Pour faire face aux défis de main-d'œuvre dans les secteurs forestiers et fauniques, le MFFP propose de :

travailler, avec les partenaires, à la mise en place de mesures visant à améliorer l'attractivité des secteurs forestiers et fauniques et à assurer la rétention des travailleurs.

LES ACTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue

Priorité 5 :

- ***Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale.***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale.**

Le MFFP entend poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière dont s'est dotée la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, laquelle a pour but de définir des actions porteuses dans le cadre d'une stratégie régionale de production de bois.

Rappelons que la stratégie régionale de production de bois vise à optimiser, à long terme, la rentabilité des investissements en forêt tout en gérant le risque associé à ces investissements.

Par ailleurs, afin de maintenir leur compétitivité, les industries forestières doivent s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. C'est pourquoi le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers.

Finalement, de façon à contribuer au développement régional et à celui des communautés autochtones, le MFFP poursuivra son soutien au développement et à la diversification de l'économie des régions dans les secteurs des forêts, de la faune et des parcs.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée.**

Cette démarche est une pièce maîtresse du Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024. Ce plan a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

Bas-Saint-Laurent

Priorité 2 :

- ***Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.***

Réponse du MFFP :

- **Appuyer la Commission scolaire des Phares dans la réalisation d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage.**

Le programme, mis en place en 2019, vise la promotion des activités à caractère faunique, le maintien des élèves du secondaire jusqu'à l'obtention de leur diplôme et de leur faire découvrir les possibilités d'emploi dans ce domaine. Plus précisément, le programme cible l'acquisition des connaissances de base concernant les habitats, l'écologie et la biologie de la faune du Québec.

Priorité 6 :

- ***Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.***

Réponse du MFFP :

Soutenir les projets innovants du Bas-Saint-Laurent

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers.

- **Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d'éclaircie commerciale qui soutiennent la possibilité forestière.**

Le MFFP poursuit l'approche régionale développée selon l'orientation ministérielle 2015-2018 relative aux éclaircies commerciales dans les plantations résineuses. Cette approche permet de traiter les superficies prévues dans la stratégie d'aménagement. Elle implique les entreprises d'aménagement sylvicoles, Rexforêt, le Bureau de mise en marché des bois et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Le MFFP entend également maintenir ses exigences quant à la réalisation des éclaircies

commerciales, stimulant par le fait même le développement de la mécanisation et du marché des bois récoltés. Aussi, le MFFP poursuit ses représentations auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent afin de sensibiliser les intervenants régionaux à l'importance de prioriser la réalisation des travaux d'éclaircie commerciale dans la région.

- **Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales.**

À cette fin, la région a entre autres répertorié les peuplements à fort potentiel pour le développement acéricole dans lesquels un jardinage acérico-forestier est réalisé.

Le MFFP a participé à la mise à jour des peuplements à fort potentiel réservés sur le territoire du domaine de l'État pour le développement acéricole au Bas-Saint-Laurent. Les exigences inscrites sur le permis d'exploitation acéricole nécessitent de réaliser les travaux de jardinage acérico-forestier avant l'installation de la tubulure et d'expédier les bois récoltés aux usines de transformation du bois. Le MFFP souhaite par ailleurs être prêt lorsque de nouveaux contingents seront octroyés par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, et ce, pour permettre le démarrage de nouvelles entreprises acéricoles qui favoriseront la création de richesse. Des interventions forestières sont donc planifiées annuellement dans ces secteurs destinés à l'acériculture.

- **Dans le cadre de l'objectif transversal prioritaire : relever le défi de main-d'œuvre et de relève entrepreneuriale, le MFFP appuie la réalisation d'un projet d'expérimentation sur l'emploi forestier dans la région.**

Ce projet permettra de trouver des avenues afin d'assurer la relève en période de rareté de main-d'œuvre, d'améliorer les conditions des travailleurs forestiers et de maintenir la performance des entreprises forestières. L'approche consiste à définir différentes actions de valorisation des conditions d'emploi du travailleur forestier afin de favoriser le recrutement, d'accroître la polyvalence des travailleurs expérimentés et de favoriser le maintien en emploi des travailleurs en fin de carrière.

Capitale-Nationale

Priorité 2 :

- ***Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.***

Réponse du MFFP :

- **Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle.**

Le MFFP encourage le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle. Celle-ci permettrait notamment de remplacer les énergies fossiles destinées au chauffage, ce qui contribuerait à la réduction des gaz à effet de serre, au maintien ainsi qu'à la création d'emplois forestiers et manufacturiers dans la région.

- **Soutenir l'industrie des produits forestiers.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers, dont le secteur de la bioénergie.

Centre-du-Québec

Priorité 4 :

- *Valoriser le milieu agricole.*

Réponse du MFFP :

- **Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés.**

Le sanglier est considéré comme l'une des espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Très prolifique, cette espèce peut détruire les récoltes et causer des dommages aux propriétés, nuire aux écosystèmes, altérer la qualité de l'eau et transmettre des maladies et des parasites aux humains, aux animaux domestiques et à la faune sauvage.

Certains vivraient en liberté dans la région du Centre-du-Québec. Le MFFP est actif sur le terrain afin de valider les mentions, de localiser les sangliers observés et de les appâter pour les capturer. La collaboration des citoyens est essentielle au travail du MFFP et toute mention de sangliers en liberté peut être rapportée au Ministère.

- **Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et dans le Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles.**

La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est préoccupante. Un moratoire de cinq ans sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre a été imposé en 2012 et, depuis, reconduit jusqu'en 2022 en raison de l'état de santé toujours précaire de la population de perchaudes. Dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre, mise en place en 2013, dans la foulée du moratoire sur la pêche à la perchaude. Cette stratégie vise à restaurer l'écosystème du lac Saint-Pierre et à assurer la durabilité des pêcheries qui y sont associées. Le rôle du MFFP à cet égard sera de développer les concepts d'aménagement adaptés à chacun des sites et de soutenir les partenaires dans la mise en œuvre des actions de restauration et de protection.

Un second volet d'intervention visant la création d'un pôle de recherche multidisciplinaire sur les pratiques agricoles durables en zone littorale sera mis en place au cours de l'exercice financier 2018-2019. Les expériences en agriculture innovante permettront de trouver les solutions au défi que représente l'atteinte d'un équilibre entre la perte de superficies agricoles au profit des milieux humides et des bandes riveraines, et le maintien d'une activité agricole intéressante.

- **Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu.**

De plus en plus, le dindon sauvage fait partie du paysage québécois et la gestion de l'espèce représente un défi d'harmonisation et de cohabitation. Sa présence occasionne parfois des inconvénients comme des dommages à des mangeoires d'oiseaux ou à des biens agricoles. Le plan de gestion a pour objectif d'atténuer les conflits avec les citoyens, occasionnés par le dindon sauvage. La mise en valeur dynamique et optimale de ce gibier par la chasse sportive est l'un des moyens utilisés pour atteindre l'équilibre entre ce dernier et l'acceptabilité du milieu.

Chaudière-Appalaches

Priorité 3 :

- ***Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée.**

Cette démarche est une pièce maîtresse du Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024. Ce plan a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

Priorité 4 :

- ***Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.***

Réponse du MFFP :

- **Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel.**

Le MFFP participe aux travaux d'un comité provincial sur la récupération des animaux malades et échappés. Ce comité se penche notamment sur la manière dont les régions interviennent pour assurer le retrait des espèces exotiques envahissantes du milieu naturel après s'être échappées de captivité. Le MFFP exerce aussi une veille des espèces exotiques envahissantes dispersées sur le territoire par de nombreux échanges avec des gestionnaires de territoires fauniques structurés, des chasseurs, des trappeurs et des citoyens qui lui fournissent des observations et des photographies. Lorsque des espèces exotiques envahissantes peuvent être capturées ou abattues, la Direction générale du secteur central mandate des collaborateurs, des agents de protection de la faune ou détache elle-même une équipe chargée de procéder au retrait d'un animal errant en milieu naturel.

- **Participer activement aux travaux du MFFP sur la lutte contre les carpes asiatiques.**

L'invasion des plans d'eau du Québec par les carpes asiatiques constitue une menace importante, car leur établissement peut causer des dommages irréparables aux écosystèmes aquatiques et nuire aux pêcheries commerciales, sportives et de subsistance. Des répercussions importantes sont également à prévoir pour les secteurs de la navigation

de plaisance, du récréotourisme et l'utilisation des berges, causant ainsi des pertes considérables d'ordre socioéconomique.

Conformément à sa mission, le MFFP doit assurer la conservation de la faune aquatique ainsi que l'apport économique de la pêche sportive. Les outils de gestion des espèces envahissantes démontrent que la prévention est la solution la plus rentable, suivie de l'éradication. Si une espèce n'est pas détectée et éliminée rapidement dès son introduction, des efforts de lutte intenses et coûteux seront inévitables.

- **Appliquer les lignes directrices sur les introductions de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine.**

Certaines régions du Québec comportent plusieurs plans d'eau où l'omble de fontaine prédomine. Afin de protéger ces populations, il faut réduire au maximum les risques de contamination de ces plans d'eau par d'autres espèces en réduisant les ensemencements autres qu'avec l'omble de fontaine, tout en se conformant aux lignes directrices sur les introductions de poissons.

Une partie du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches présente une particularité relativement rare à l'échelle provinciale. En effet, l'omble de fontaine prédomine dans plusieurs cours d'eau localisés sur une partie du territoire, ce qui est un phénomène unique sur le plan de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes salmonicoles. Comme ces cours d'eau peuvent être colonisés à partir des nombreux étangs de pêche ou des lacs artificiels qui sont rattachés au bassin versant, les zones de prédominance ont été répertoriées et cartographiées. Pour l'instant, la zone de prépondérance n'est pas légalement reconnue. Les demandes de transport et d'ensemencement à l'intérieur de cette zone, autres que pour l'omble de fontaine, sont actuellement refusées pour des motifs de conservation. Le MFFP travaille pour faire modifier le statut de cette zone et la protéger correctement.

- **Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches.**

Depuis le printemps 2017, un comité de travail a été créé par la Conférence administrative régionale afin de mettre en place des moyens pour lutter contre la berce du Caucase. Cette espèce envahissante peut causer de graves problèmes de santé chez l'humain et provoquer l'érosion des berges le long des cours d'eau où elle s'implante. La contribution du MFFP concernant sa participation au comité vise plus précisément les espèces dont le potentiel d'envahissement pourrait menacer le milieu forestier, notamment les nerpruns bourdaine et cathartique.

Côte-Nord

Priorité 3 :

- ***Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.***

Réponse du MFFP :

- **Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation.**

Le Programme Innovation Bois permet de soutenir les entreprises du secteur des produits forestiers, ou toute autre industrie utilisant des produits forestiers, dans le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée et une meilleure valorisation de la fibre.

- **Offrir un soutien technique aux responsables de territoires fauniques structurés.**

Le MFFP a mis en place un formulaire régional réservé aux propriétaires de pourvoirie et aux conseils d'administration des organismes gestionnaires de ZEC afin qu'ils déposent des demandes de soutien technique relatif à des projets fauniques. Le soutien de la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord contribue à l'amélioration de la gestion faunique de ces territoires, permettant ainsi une exploitation pérenne et une diversification des offres.

Etrie

Priorité 4 :

- ***Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Etrie.***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée.**

Cette démarche est une pièce maîtresse du Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024. Ce plan a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective.**

Le MFFP élabore une stratégie de production de bois pour les terres publiques de l'Etrie qui vise à optimiser la prise de décisions d'investissements sylvicoles afin de maximiser la mise en valeur des ressources de la forêt dans une perspective de création de richesse pour l'ensemble de la société. Une stratégie régionale de production intégrant la forêt publique et privée sera élaborée prochainement.

- **Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Régionalement, le MFFP fait connaître ces mesures à des partenaires et à des producteurs forestiers de l'Etrie afin d'encourager la région à développer une vision régionale pour des projets d'économie circulaire. Cela a pour objectif de favoriser la synergie entre les transformateurs ainsi que d'encourager l'approvisionnement en bois québécois chez les transformateurs de moins de 5 000 m³.

- **Contribuer au développement acérico-forestier en synergie avec la production de bois.**

Le MFFP soutient le développement du potentiel acéricole et de la transformation de la ressource afin d'optimiser les retombées économiques régionales. Le contexte des forêts publiques de l'Etrie est particulier, puisqu'elles subissent de fortes pressions d'utilisation, dont l'acériculture. Des efforts importants d'harmonisation et de cohabitation de la part des différents utilisateurs, dont les enjeux peuvent être divergents, sont faits. Le MFFP travaille à déterminer le potentiel acéricole sur les terres publiques estriennes par la réalisation d'une carte des potentiels acéricoles à prioriser afin de contribuer au développement de ce secteur.

- **Accompagner les municipalités dans la gestion de la propagation des espèces exotiques envahissantes.**

Le MFFP transmet aux municipalités et aux citoyens des outils de sensibilisation pour promouvoir les bonnes pratiques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. C'est dans cette optique que le MFFP accompagne notamment les municipalités dans la bonne gestion des sangliers d'élevage échappés et dans la gestion du cerf de Virginie en milieux urbain et agricole. Le MFFP est aussi membre du comité organisateur du Forum régional sur les espèces exotiques envahissantes et de la table de concertation sur la moule zébrée qui ont pour objectif la prévention de la propagation des EEE.

Aussi, les activités d'acquisition de connaissances en région ont permis de faire évoluer la réglementation sur les poissons appâts. Enfin, des travaux de détection sont menés sur certaines espèces exotiques aquatiques envahissantes et la réalisation d'inventaires pour un suivi de leur propagation sera proposée.

Gaspésie

Priorité 7 :

- ***Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.**

Le MFFP coordonne la démarche visant l'élaboration de la stratégie régionale de production de bois. Les membres de l'équipe de travail participent à la démarche en tenant compte de la réalité de la région et en précisant les besoins, en soulevant la nécessité de documenter certains aspects à analyser, en validant le travail effectué par les personnes-ressources et le coordonnateur, en évaluant la faisabilité des propositions soumises ainsi qu'en participant à la planification de la mise en œuvre des actions retenues. Les résultats des analyses sont présentés à la TLGIRT dont le mandat est d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages.

- **Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique.**

À la suite du Colloque sur l'industrie forestière gaspésienne qui s'est tenu le 6 décembre 2017 à New Richmond, le MFFP, avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie et les principaux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement de la région, a contribué à la mise en place du Consortium Horizons Bois Gaspésie dont le mandat est de canaliser les initiatives en matière de développement dans les secteurs de la transformation des produits forestiers, notamment la mise en valeur des coproduits du sciage. À la suite des deux premières années d'activités du Consortium (2018-2020), constatant les retombées positives engendrées et devant l'intérêt confirmé de la part de l'ensemble des intervenants de l'industrie, le MFFP assume un leadership afin d'assurer sa collaboration active aux travaux du Consortium et à la poursuite de ses activités.

Par ailleurs, le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers.

- **Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales.**

Des discussions avec les intervenants du secteur acéricole sont en cours afin de définir les éléments d'une stratégie qui permettrait d'optimiser les retombées régionales, notamment la révision des potentiels acéricoles régionaux.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée.**

Cette démarche est une pièce maîtresse du Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024. Ce plan a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune.**

Le MFFP accompagne les divers promoteurs souhaitant développer de nouvelles initiatives d'offres de service associées à la mise en valeur de la faune, par exemple, en les informant des potentiels de prélèvement ou d'application réglementaire et d'obtention des autorisations et des permis nécessaires. Le MFFP dirige également les promoteurs vers les programmes de soutien financier offerts par la Fondation de la faune du Québec ou d'autres instances qui soutiennent des programmes similaires.

- **Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'orignal et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux.**

L'acquisition de connaissances est au cœur de la démarche du MFFP. Les inventaires fauniques et les suivis de récoltes permettent au Ministère de bien évaluer les densités de population et de déterminer les surplus récoltables par une mise en valeur bien orientée. L'exemple du bar rayé expose cette démarche. Sur la base des inventaires et des travaux d'acquisition de connaissances, le MFFP a désigné des secteurs où l'espèce est suffisamment abondante pour permettre la pêche sportive. Avec les nouvelles données disponibles, le MFFP a adapté les dates de pêche ainsi que les autres modalités de prélèvement. L'offre de pêche, en croissance, a donc été modifiée pour atteindre aujourd'hui un créneau propre à la Gaspésie.

- **Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt.**

Le MFFP participe, notamment avec la FédéCP, au contenu des formations du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune, destinées aux nouveaux adeptes qui désirent obtenir leur « certification ». Autre exemple : dans le cadre du Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie, le MFFP s'est associé à la FédéCP pour organiser une tournée régionale de formation sur la chasse au coyote en Gaspésie. La réglementation permet cette chasse depuis plusieurs années, mais peu de gens s'y intéressent malgré l'abondance de ce gibier. Le MFFP souhaite, d'une part, stimuler une relève et, d'autre part,

contribuer au prélèvement dans les secteurs où les risques de prédation sur les jeunes caribous limitent le rétablissement de cette population.

Îles-de-la-Madeleine

Priorité 4 :

- ***Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir la mise en œuvre d'actions visant la mise en valeur et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.**

Le MFFP soutient des initiatives visant la mise en valeur et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine depuis plusieurs années. Par son expertise, il entend poursuivre son implication aux Îles-de-la-Madeleine en soutenant la communauté maritime dans la mise en œuvre d'actions visant la protection et la mise en valeur de la faune, des habitats fauniques et de la forêt.

Lanaudière

Priorité 1

- ***Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.***

Réponse du MFFP :

- **Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois.**

Pour ce faire, le MFFP agit de façon à :

- améliorer la prévisibilité des approvisionnements forestiers;
- favoriser l'optimisation des cours de triage afin d'encourager l'intégration et la synergie entre les entreprises;
- accompagner les industries dans leurs initiatives de développement industriel.

- **Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois.**

Cette stratégie permettra d'augmenter la production des forêts en qualité et en quantité de bois produit, de maintenir une composition d'essences recherchées et d'améliorer l'état de santé des forêts.

- **Contribuer au développement de l'acériculture.**

Le MFFP travaille actuellement à déterminer le potentiel acéricole à prioriser pour la région de Lanaudière. Les sites potentiels tiendront compte des divers critères tels que la proximité des services et l'accessibilité. Le MFFP participe à la production d'un guide provincial qui encadrera le développement acéricole sur les terres publiques. Ces actions vont dans le sens d'un objectif de la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui vise l'appui au développement acéricole.

Priorité 4

- ***Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins.**

Le MFFP offre un soutien et de l'accompagnement pour les projets visant à maximiser l'utilisation des sous-produits du sciage ou permettant de délivrer de nouveaux permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois pour la biomasse forestière disponible en forêt publique.

Priorité 10

- ***Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.***

Réponse du MFFP :

- **Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques de Lanaudière.**

Le MFFP assure la protection des habitats d'intérêt comme les refuges fauniques. La protection de ces habitats et des espèces qui y habitent favorise le maintien de la biodiversité et offre un potentiel d'intérêt pour l'industrie récréotouristique régionale. Par son expertise, le MFFP contribue également à la reconnaissance et à la conservation des corridors fauniques permettant d'accroître la connectivité entre les habitats fauniques et ainsi contribuer au maintien de la biodiversité.

Laurentides

Priorité 1

- ***Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser l'innovation et la diversification afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers au développement économique.**

Le Ministère soutient le développement d'un procédé d'extraction de bioproduits à partir du Programme Innovation Bois. Ce programme encourage la recherche appliquée et le développement de produits innovants destinés à l'industrie des produits forestiers ainsi que la transformation des bois de qualité inférieure.

- **Contribuer à assurer le contrôle des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois.**

Pour ce faire, le MFFP agit de façon à :

- améliorer la prévisibilité des approvisionnements forestiers;
- favoriser l'optimisation des cours de triage afin d'encourager l'intégration et la synergie entre les entreprises;
- accompagner les industries dans leurs initiatives de développement industriel.

- **Soutenir la création de richesse en rédigeant une stratégie régionale de production de bois.**

Cette stratégie permettra d'augmenter la production des forêts en qualité et en quantité de bois produit, de maintenir une composition d'essences recherchées et d'améliorer l'état de santé des forêts.

- **Mettre en place une cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière en Outaouais et dans les Laurentides.**

Le MFFP participe activement aux travaux de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, en :

- contribuant à la détection de nouveaux marchés pour les produits du bois afin d'améliorer l'utilisation des volumes de fibre disponibles ainsi que des projets porteurs;
- favorisant la contribution des détenteurs de garanties d'approvisionnement au processus de planification collaborative;

- soutenant les efforts de consolidation des opérations forestières pour une plus grande efficience et une réduction des coûts.

- **Contribuer au développement de l'acériculture.**

Le MFFP travaille actuellement à déterminer le potentiel acéricole à prioriser pour la région des Laurentides. Les sites potentiels tiendront compte des divers critères tels que la proximité des services et l'accessibilité. Le MFFP participe à la production d'un guide provincial qui encadrera le développement acéricole sur les terres publiques. Ces actions vont dans le sens d'un objectif de la Stratégie d'aménagement durable des forêts qui vise l'appui au développement acéricole.

Priorité 2

- ***Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.***

Réponse du MFFP :

- **Promouvoir une meilleure accessibilité aux plans d'eau des Laurentides.**

En dépit d'un nombre élevé de plans d'eau, peu de lacs de la région sont accessibles à la population locale ou à la clientèle touristique. Ce phénomène a pour effet de freiner le développement d'activités récréatives et restreint l'accès à la ressource faunique aux adeptes de la pêche sportive. Un plan d'action impliquant les intervenants du monde municipal, le MFFP et les autres instances concernées est envisagé afin d'accroître l'accès à l'eau et aux ressources fauniques.

Priorité 4

- ***Dans un contexte de changements, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.***

Réponse du MFFP :

- **Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie.**

Le MFFP, par ses connaissances et son expertise, propose de contribuer au développement des corridors fauniques et des aires protégées afin d'accroître et de maintenir la connectivité des populations fauniques et de leurs habitats en favorisant la résilience aux changements climatiques. Pour ce faire, dans les Laurentides, le MFFP soutient plusieurs organismes dans

leurs initiatives de conservation et de restauration des habitats et du maintien de la biodiversité, en concertation avec le milieu.

- **Participer activement aux opérations de lutte contre la maladie débilitante chronique des cervidés.**

La maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) est une maladie dégénérative du système nerveux central qui touche les cervidés, comme le cerf de Virginie et l'orignal. Le MFFP a mis en place des opérations de surveillance et de contrôle afin de réduire le risque d'établissement de la MDC au Québec. Les opérations ont pour but de maintenir de faibles densités de cerfs sauvages dans les secteurs à plus haut risque et d'effectuer une surveillance de la maladie. Le MFFP poursuit ses opérations sur le terrain dans le but de détecter rapidement la présence de la MDC et ainsi maximiser les chances de l'éliminer ou d'en limiter la propagation.

Laval

Priorité 8 :

- ***Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble.***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Régionalement, le MFFP fait connaître ces mesures à des partenaires et à des producteurs forestiers de Laval afin d'encourager la région à développer une vision régionale pour des projets d'économie circulaire. Cela a pour objectif de favoriser la synergie entre les transformateurs ainsi que d'encourager l'approvisionnement en bois québécois chez les transformateurs de moins de 5 000 m³.

Mauricie

Priorité 4 :

- **Soutenir la vitalité de l'écosystème économique.**

Réponse du MFFP :

- **Soutenir les projets innovants de la Mauricie.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers, dont le secteur de la bioénergie.

- **Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture.**

À la suite d'une hausse des contingents de production acéricole, le MFFP pourra octroyer de nouveaux droits ou autoriser des agrandissements des permis actuels pour la pratique de l'acériculture sur les terres du domaine de l'État. Pour ce faire, le MFFP travaille à déterminer le potentiel acéricole des terres publiques de la Mauricie. Un des objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts est d'ailleurs d'appuyer le développement de l'acériculture.

- **Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois.**

Ce programme s'adresse aux organismes municipaux du Québec ainsi qu'aux communautés et aux nations autochtones. Il leur permet d'avoir accès à des fonds pour construire des infrastructures favorisant l'accès aux plans d'eaux, notamment pour la pêche sportive. Le programme a également pour but de soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en encourageant l'aménagement de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation. Chaque année, le MFFP rend public l'appel de projets et formule des recommandations.

- **Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu.**

Le dindon sauvage fait de plus en plus partie du paysage québécois et la gestion de l'espèce représente un défi d'harmonisation et de cohabitation. Sa présence occasionne parfois des inconvénients comme des dommages à des mangeoires d'oiseaux ou à des biens agricoles. Le plan de gestion a comme objectif d'atténuer les conflits avec les citoyens, occasionnés par le dindon sauvage. La mise en valeur dynamique et optimale de ce gibier par la chasse sportive est l'un des moyens utilisés pour atteindre l'équilibre entre ce dernier et l'acceptabilité du milieu.

Priorité 6 :

- ***Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.***

Réponse du MFFP :

- **Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés.**

Le sanglier est considéré comme l'une des espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Très prolifique, cette espèce peut détruire les récoltes et causer des dommages aux propriétés, nuire aux écosystèmes, altérer la qualité de l'eau et transmettre des maladies et des parasites aux humains, aux animaux domestiques et à la faune sauvage.

Des sangliers, issus d'élevages, sont observés dans la nature chaque année, à différents endroits au Québec. Le MFFP est actif sur le terrain pour valider les mentions, localiser les sangliers observés et les appâter afin de les capturer. La collaboration des citoyens est essentielle au travail du MFFP. Toute mention de sangliers en liberté peut être rapportée au Ministère.

- **Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole.**

La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est préoccupante. Un moratoire de cinq ans sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre a été imposé en 2012, et depuis, reconduit jusqu'en 2022 en raison de l'état de santé toujours précaire de la population de perchaudes.

En 2017, dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, le gouvernement a annoncé une aide de 14 millions de dollars pour la conservation du lac Saint-Pierre. Un programme offrira notamment, sur une base volontaire, un soutien financier aux organismes porteurs d'initiatives de conservation ou de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de

l'écosystème du lac Saint-Pierre. Le rôle du MFFP à cet égard sera d'élaborer les concepts d'aménagement adaptés à chacun des sites et de soutenir les partenaires dans la mise en œuvre des actions de restauration et de protection.

Un second volet d'intervention concerne la création, en 2018-2019, d'un pôle de recherche multidisciplinaire sur les pratiques agricoles durables en zone littorale. Ainsi, les expériences en agriculture innovante permettront de trouver les solutions au défi que représente l'atteinte d'un équilibre entre la perte de superficies agricoles au profit des milieux humides et des bandes riveraines et le maintien d'une activité agricole intéressante.

- **Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques.**

L'invasion des plans d'eau du Québec par les carpes asiatiques constitue une menace importante. Les carpes peuvent causer des dommages irréparables aux écosystèmes aquatiques et nuire à divers usages tels que les pêcheries et la navigation de plaisance. Les travaux entamés en 2017 visent à :

- poursuivre l'élaboration et l'établissement d'un plan de détection hâtive pour les carpes asiatiques (suivi de l'ADN environnemental et pêches expérimentales);
- améliorer la capacité organisationnelle pour intervenir rapidement en cas de mention crédible en développant et en mettant en application des protocoles d'intervention;
- agir sur les vecteurs d'introduction en étudiant les mœurs de relâchement volontaire de poissons vivants et intervenir en conséquence;
- prévenir ou limiter la propagation des carpes asiatiques dans les eaux intérieures par l'analyse de la franchissabilité des obstacles à la migration, la désignation des zones à risque et l'évaluation des possibilités de modification de la gestion des ouvrages ou des aménagements;
- maintenir et consolider l'expertise sur les carpes asiatiques au sein du MFFP par la concertation des responsables impliqués et la diffusion des résultats.

- **Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de chasse et de pêche.**

Ce plan d'action vise à définir les diverses problématiques relatives à l'encadrement du camping dans les zecs de la Mauricie et à proposer des solutions en tenant compte des besoins et de la réalité propres à chaque organisme gestionnaire de zec. La mise aux normes des installations septiques des campings aménagés dans les zecs fait notamment partie de cette importante démarche. Ainsi, tous les campings aménagés dans les zecs devront respecter, d'ici à l'été 2021, la réglementation en vigueur relativement au rejet des eaux usées.

- **Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables.**

Contribuer aux activités des équipes de rétablissement et à la mise en œuvre des actions en ce sens. Pour la Mauricie, le MFFP est notamment membre de l'Équipe de rétablissement de la tortue des bois et met en œuvre les actions pour le dard de sable. À court terme, la mise en œuvre des actions de rétablissement est l'objectif à atteindre (au moins une action par année). À plus long terme, le résultat attendu est le rétablissement des espèces.

Montérégie

Priorité 3 :

- ***Créer la richesse par l'économie et l'innovation.***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers, dont le secteur de la bioénergie.

Régionalement, le MFFP fait connaître ces outils à des partenaires et à des producteurs forestiers de la Montérégie afin d'encourager la région à développer une vision régionale pour des projets d'économie circulaire. Cela a pour objectif de favoriser la synergie entre les transformateurs ainsi que d'encourager l'approvisionnement en bois québécois chez les producteurs de moins de 5 000 m³.

- **Optimiser la deuxième et la troisième transformation du bois.**

Les secteurs de la deuxième et de la troisième transformation peuvent être consolidés de manière à contribuer davantage aux retombées économiques régionales. Le MFFP, par ses connaissances et son expertise, développe de nouveaux partenariats afin d'accompagner les promoteurs de projets, et ce, en collaboration avec les municipalités et les autres ministères et organismes dont l'objectif est également celui de soutenir la transformation et de générer une plus grande utilisation du bois.

Le MFFP souhaite collaborer au développement du secteur agroforestier afin d'en améliorer les retombées économiques, notamment à l'égard de la mise en valeur du bois et des produits forestiers non ligneux.

- **Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective.**

Le MFFP élabore une stratégie de production de bois pour les terres privées de la Montérégie qui vise à optimiser la prise de décisions d'investissements sylvicoles afin de maximiser la mise en valeur des ressources de la forêt, dans une perspective de création de richesse pour l'ensemble de la société.

- **Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle.**

Le MFFP propose de mettre en relief les possibilités de création d'économie circulaire à circuit court pour accompagner les MRC, les centres locaux de développement, les ministères et les organismes de même que les autres promoteurs du secteur forestier. À cet effet, il propose de réaliser une cartographie industrielle pour connaître les acteurs de la filière bois, comprendre leur synergie et dégager des liens potentiels pour établir des partenariats qui permettront d'accroître les retombées dans la région.

Priorité 6 :

- ***Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les efforts pour valoriser le bois urbain.**

Une entente relative à la forêt a été signée par les 14 MRC et l'agglomération de Longueuil. Par cette entente, le MFFP soutient notamment des projets de mobilisation des bois en forêt privée. De plus, les collaborations concrètes avec les MRC, l'agence forestière de la Montérégie, les propriétaires de boisés privés et les industriels forestiers se traduisent par la réalisation de projets et l'accroissement de retombées pour la région.

Un des projets du Programme d'aménagement des forêts privées vise à sensibiliser les propriétaires agricoles à l'importance de mettre en valeur leurs boisés. Ce projet permet d'accroître les retombées économiques pour ces mêmes propriétaires et mobilise plus de bois au profit de l'ensemble de l'économie régionale.

Enfin, l'Agence forestière de la Montérégie poursuit le déploiement du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour soutenir l'aménagement forestier par les propriétaires.

- **Assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels.**

L'expertise du MFFP en matière de faune et de forêt constitue une contribution concrète au maintien de la biodiversité, à la connectivité des habitats, à l'analyse des bandes riveraines situées sur le littoral et à la restauration des habitats. Concrètement, le MFFP travaille sur des projets concernant la rainette faux-grillon de l'Ouest, le chevalier cuirré, les refuges fauniques (obtention des statuts de refuge faunique), la mise en valeur de la grande faune (plan de gestion) et la gestion de la faune en milieu urbain.

Priorité 7 :

- ***Promouvoir et développer le tourisme.***

Réponse du MFFP :

- **Contribuer à promouvoir la chasse et à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie.**

Le MFFP propose de contribuer au développement de la filière du tourisme par la désignation de plans d'eau propices à la pratique de la pêche sportive. Pour ce faire, le MFFP pourra accompagner les MRC et les municipalités dans cet exercice afin d'accroître les retombées pour ce secteur d'activité. Le MFFP promeut aussi la chasse auprès de ses partenaires régionaux et du public, notamment en étant présent dans les médias.

Montréal

Priorité 3 :

- ***Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Régionalement, le MFFP fait connaître ces mesures à des partenaires afin d'encourager la région à développer une vision régionale pour des projets d'économie circulaire. Cela a pour objectif de favoriser la synergie entre les transformateurs ainsi que d'encourager l'approvisionnement en bois québécois chez les producteurs de moins de 5 000 m³.

- **Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle.**

Le MFFP propose de mettre en relief les possibilités de création d'économie circulaire à circuit court pour accompagner les MRC, les centres locaux de développement, les ministères et les organismes de même que les autres promoteurs du secteur forestier. À cet effet, il propose de réaliser une cartographie industrielle pour connaître les acteurs de la filière bois, comprendre leur synergie et dégager des liens potentiels pour établir des partenariats qui permettront d'accroître les retombées dans la région.

- **Contribuer à structurer la filière de transformation du bois.**

Le MFFP propose de soutenir des projets de structuration de la filière de transformation du bois en provenance des forêts privées périurbaines, notamment en ciblant de nouveaux débouchés pour des produits transformés et par la promotion des résultats de recherche et le développement du secteur.

Priorité 7 :

- ***Assurer la croissance durable et sobre en carbone.***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir l'utilisation du bois.**

Le matériau bois constitue un moyen efficace pour lutter contre les changements climatiques, puisqu'il permet la captation du carbone. Le MFFP soutient l'utilisation accrue du bois dans la construction notamment auprès des unités administratives responsables des infrastructures des municipalités.

Nord-du-Québec

Priorité 2 :

- ***Soutenir le développement et la diversification économique.***

Réponse du MFFP :

- **S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones.**

Les particularités liées à la structure complexe de gouvernance dans la région du Nord-du-Québec impliquent une participation de tous les intervenants concernés. Aussi, la Direction générale du secteur nord-ouest entend :

- poursuivre la participation du Ministère aux divers comités de développement régional;
- poursuivre la participation du Ministère à divers projets de recherche amorcés par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- poursuivre la participation du Ministère aux divers comités prévus dans les ententes conclues avec les communautés autochtones.

Par ailleurs, afin de maintenir la compétitivité des entreprises forestières du Nord-du-Québec, le MFFP offre aux communautés autochtones un contexte d'exploitation de la ressource favorable aux certifications environnementales et aux consensus.

De plus, le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers.

Outaouais

Priorité 2

- ***Favoriser un développement fort et durable des communautés, fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie avec les communautés des Premières Nations.**

Le maintien et le renforcement de relations harmonieuses avec les communautés algonquines de la région favorisent la mise en place de partenariats ayant un effet positif sur l'activité socioéconomique de l'ensemble de la région. Le MFFP poursuivra son implication auprès des communautés autochtones et sa participation à divers comités et rencontres. Il vise à accroître les échanges d'information relatifs aux activités de prélèvement, aux maladies de la faune et à l'évolution des habitats fauniques, tout en continuant d'offrir sa collaboration à la réalisation des projets scientifiques et de conservation que réalisent ces communautés.

Priorité 3

- ***Construire une identité régionale forte.***

Réponse du MFFP :

- **Protéger et mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques de l'Outaouais.**

Le MFFP assure la protection des habitats d'intérêt comme les refuges fauniques. La protection de ces habitats et des espèces qui y habitent favorise le maintien de la biodiversité et offre un potentiel d'intérêt pour l'industrie récréotouristique régionale. Le MFFP, par ses connaissances et son expertise, propose de contribuer au développement de corridors fauniques afin d'accroître et de maintenir la connectivité des populations fauniques et de leurs habitats.

Priorité 5 :

- ***Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification.***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière.**

Participer activement aux travaux de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides en :

- contribuant à la détection de nouveaux marchés pour les produits du bois afin d'améliorer l'utilisation des volumes de fibre disponibles ainsi que des projets porteurs;
- favorisant la contribution des détenteurs de garanties d'approvisionnement au processus de planification collaborative;
- soutenant les efforts de consolidation des opérations forestières pour une plus grande efficience et une réduction des coûts.

Contribuer à la réduction des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois, notamment en :

- favorisant l'augmentation de la rentabilité économique et financière des interventions forestières;
- explorant et en mettant en application des approches novatrices et optimisées d'approvisionnement;
- évaluant la faisabilité d'implanter des cours de triage et favoriser leur aménagement;
- favorisant l'implantation en région d'usines qui consomment des bois sans preneurs, notamment des feuillus de trituration;
- favorisant le réseautage entre les entreprises de 1^{re}, 2^e et de 3^e transformation, notamment par l'entremise du créneau d'excellence Collectif Bois.

- **Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes.**

Le MFFP entend poursuivre les travaux de la Stratégie nationale de production de bois afin :

- d'accroître la valeur des peuplements feuillus et mixtes et de rebâtir le capital des forêts appauvries et dégradées;
- de développer et d'appliquer de meilleures pratiques d'aménagement des érablières dans le contexte de la maladie corticale du hêtre.

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité 2 :

- ***Transports — Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie, développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord.***

Réponse du MFFP :

- **Faciliter l'accès au territoire public québécois.**

Les forêts du domaine de l'État sont desservies par un vaste réseau de chemins en milieu forestier, généralement construits et entretenus par l'industrie forestière. Le MFFP contribue financièrement, par des mesures ou des programmes, à la construction, à l'amélioration et à la réfection de ce réseau routier qui profite à de multiples utilisateurs du territoire public, pour diverses activités ayant des retombées économiques importantes.

Priorité 6 :

- ***S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.***

Réponse du MFFP :

- **Maintenir des relations harmonieuses avec les communautés autochtones.**

Le MFFP a mis en place différents outils favorisant le maintien de relations harmonieuses avec la Première Nation innue de Mashteuiatsh. Outre les différents guides pour la consultation et la prise en compte des préoccupations de cette communauté, le MFFP élabore une politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones (Plan stratégique 2019-2023) afin de renforcer davantage les liens avec les communautés autochtones à l'égard de leur participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs.

Plus spécialement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le MFFP a convenu d'une structure d'échange avec la communauté qui permet de partager les enjeux propres à chacun, d'échanger sur les modalités d'harmonisation et de présenter en amont des consultations les projets que le MFFP envisage de mettre en œuvre.

L'Entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques, signée en 2018 entre le gouvernement du Québec et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh vise à faciliter l'harmonisation des activités forestières avec la pratique d'activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette par des membres de la Première Nation; convenir d'une approche collaborative d'aménagement forestier; convenir de mesures en matière de valorisation des activités traditionnelles dans le contexte des activités forestières et d'harmonisation avec la pratique des activités traditionnelles des membres de la Première Nation; favoriser la participation de la Première Nation au groupe de travail conjoint sur la foresterie et favoriser l'implication de la Première Nation dans la mise en œuvre des mesures de protection du caribou forestier et de son habitat.

Priorité 11 :

- ***Forêt — Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir l'industrie des produits forestiers.**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers, dont le secteur de la bioénergie. Ces mesures sont notamment issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers.

- **Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois.**

L'élaboration de la stratégie régionale de production de bois s'est appuyée essentiellement sur la vision qui a été adoptée par la Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit de « doubler la production de matière ligneuse afin de stimuler le développement de la filière forestière et créer de la richesse, au bénéfice des générations actuelles et futures ».

Ainsi, la stratégie de production de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean vise à accroître la possibilité forestière régionale à au moins 10 000 000 m³/an d'ici à 2050.

La stratégie régionale de production de bois est fondée sur des activités d'aménagement forestier déjà en place dans la région. Elle tient compte de certains éléments inclus dans les plans d'aménagement forestier intégré tactique de 2013-2018 et de 2018-2023.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

